

## Diplôme Universitaire de « Formation à l'expertise de Justice » Année 2020 – 2021

UFR de Médecine de Reims

51 rue Cognacq Jay  
Reims

### Programme des séminaires de Janvier à Avril 2021

**Enseignements** : les enseignements sont réalisés sur la base de 3 séminaires de 2 jours : les jeudi et vendredi de 9H à 18H à la Faculté de médecine de Reims. Différents documents pédagogiques sont adressés aux inscrits par voie électronique. Le contenu des enseignements concerne l'expertise pour les tribunaux de l'ordre judiciaire et pour les tribunaux de l'ordre administratif. Cela implique les interventions de magistrats de la cour d'appel et du tribunal administratif, des professeurs de droit, des avocats et experts.

**Travaux Pratiques** : Les candidats devront assister des experts lors d'opérations d'expertises, (préparer les travaux, analyser les documents, assister aux réunions et préparer le rapport), ceci avec l'acceptation du magistrat et des parties et en respectant le secret de l'expertise. Les experts « maîtres de stage » sont désignés par le conseil pédagogique du diplôme en fonction des spécialités des candidats inscrits (médecine, expertise comptable, bâtiment, etc ...).

Organisation : Olivier Debarge, Professeur de droit pharmaceutique à l'URCA

Email : [olivier.debarge@univ-reims.fr](mailto:olivier.debarge@univ-reims.fr)

Renseignements et Inscriptions  
[fmc@univ-reims.fr](mailto:fmc@univ-reims.fr)

## **Programme du premier séminaire les 28 et 29 janvier 2021**

### **Thème : l'organisation générale de la justice**

#### **Jeudi 28 janvier 2021**

09H00 – 12H00 Introduction à l'expertise de justice

14H00 à 15H30 : « Organisation de la Justice : présentation ».

16H00 à 17H30 : « Les juridictions de l'ordre judiciaire ».

#### **Vendredi 29 janvier 2021**

9H00 à 10H30 : « L'expertise au procès pénal ».

11H à 12H30 : « L'expertise au procès civil ».

14H00 à 15H30 : « Contentieux administratif »

16H00 à 17H30 : « L'expertise pour le Tribunal Administratif ».

## **Programme du deuxième séminaire les 11 et 12 Mars 2021**

### **Thème : l'expertise de justice : les textes et la pratique**

#### **Le jeudi 11 mars 2021**

09h00 à 10h30 : « L'impartialité de l'expert »

11 h à 12h30 : « Statut et rôle de l'expert ».

14H00 à 15H30 : « L'expert et la gestion des pièces ».

16h00 à 17h30 : « La responsabilité de l'expert ».

#### **Vendredi 12 mars 2021**

9h00 à 10h30 « La dématérialisation dans l'expertise : état des lieux et perspectives ».

11H00 à 12H30 : « Les dysfonctionnements dans l'expertise, contestation et contre-expertise ».

14H00-17H00 : Le rapport d'expertise

## **Programme du 3ème séminaire les 8 et 9 avril 2021**

**Thème : Exposés d'experts / Echanges avec des magistrats, experts et candidats**

### **Le jeudi 8 avril 2021**

9H00 à 12H00 : « L'expertise en bâtiment ».

14H00 à 15H30 : « L'expertise en évaluation immobilière »

16h00 à 17h30 : « L'expertise médicale »

### **Le vendredi 9 avril 2021**

9H à 12H00 : « L'expert vu par un Procureur de la République »

12H00 à 13H00 : « L'avocat et l'expertise de justice ».

14H30 à 17h00 : Table ronde sur les fondamentaux de l'expertise.  
Elle réunit, magistrats, avocats et experts

**Conditions d'inscription** : adresser une lettre de motivation avec CV par mail à [fmc@univ-reims.fr](mailto:fmc@univ-reims.fr) ; l'accord du conseil pédagogique est nécessaire à l'inscription.

Coût de l'inscription :

- Etudiants : 700 € + 243 € (159 € si l'étudiant est déjà inscrit à l'URCA)
- Professionnels : 1200 € + 243 € (159 € si le professionnel est déjà inscrit à l'URCA)
- Auditeur libre : 400€ /session

Prises en charge possibles (employeurs, OPCA...).

Il est possible de s'inscrire à un seul séminaire en auditeur libre ; le montant de l'inscription est alors de 400 € pour les 2 jours, (participation à l'enseignement, documents, attestation de formation) : renseignements par mail à l'adresse [fmc@univ-reims.fr](mailto:fmc@univ-reims.fr)

**Validation du diplôme universitaire** : La validation est prononcée après délibération du jury du D.U. sur la base des résultats obtenus à l'examen écrit organisé en juin 2021 (2 questions rédactionnelles en 2 heures) et de la validation de l'assistance à expertise.

L'obtention de ce diplôme n'implique en aucune façon l'inscription ou la réinscription sur la liste d'experts dressée par la cour d'appel. Elle atteste seulement de la réalité d'une formation de valeur.